

Que se passe-t-il si une province viole la Loi canadienne de la santé ?

La dernière entente entre Ottawa et les provinces ne prévoit aucune sanction pécuniaire dans le cas de provinces ou les provinces et les territoires ne respecteraient pas la Loi canadienne de la santé. (...) De plus, l'entente ne prévoit rien en matière de soins de longue durée ou d'assurance-médicaments.

SCFP. La privatisation reprendra de plus belle, septembre 2004.

Recherche : M.P.



Le privé contribuerait aux inégalités sociales

Les directeurs de santé publique estiment que l'efficacité du financement privé reste à démontrer et que l'augmentation du recours au privé risque d'accentuer les inégalités de santé, d'entraîner des coûts administratifs plus élevés, de causer un important problème de coordination et d'avoir un effet de déstabilisation de l'ensemble du système. C'est ainsi que le recours au privé ne solutionne pas les problèmes actuels mais qu'il est, en outre, susceptible d'en amener de nouveaux.

Les directeurs de santé publique font le point, février 2008
Recherche : M.P.

